

COMMUNE DE CHENS SUR LEMAN
Haute Savoie



Chens sur Léman, le 10/05/2024

ARRÊTE MUNICIPAL- N° 124/2024

Mairie
74140 CHENS SUR LEMAN
Tél: 04 50 94 04 23
info@chenssurleman.fr

Heures ouverture au public:
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8 h – 11 h30 / 15 h – 18 h
Mercredi - samedi : 9 h – 12 h

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
SUR LES VOIES COMMUNALES VC 203 CH.SOUS CUSY – VC 10 ROUTE DE ST JOSEPH
ET SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 25 ROUTE D'HERMANCE

Vu la Loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction Générale de la Signalisation Routière du 22 octobre 1963, modifiée et complétée par les arrêtés des 24.11.1967, 17.10.1968, 23.07.1970, 08.03.1971, 20.05.1971, 27.03.1973, 10.07.1974, et 15.07.1974 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -huitième partie-signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée,

Vu la demande déposée par ENEDIS – représenté par M. HIRTZMANN Patrice – 6 allées du Delta-74200 THONON LES BAINS

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation de tous les véhicules pour la sécurité des usagers sur les voies communales VC203 Chemin sous-Cusy, VC 10 Route de Saint Joseph et sur la route départementale 25 – Route d'Hermance (PR 0.125 et PR 1.240), pour permettre la mise en place de groupes électrogènes au niveau des transformateurs, dans le cadre de la restructuration du réseau HTA.

ARRETE

Art. 1 : Du 10 au 14 juin 2024 inclus, la circulation de tous les véhicules empruntant les voies communales VC203 Chemin sous-Cusy, VC10 Route de Saint Joseph et la route départementale 25 – Route d'Hermance (PR 0.125 et PR 1.240) sera règlementée.

Art. 2 : Une place de stationnement sera réservée pour la pose du groupe électrogène au poste TARTUES

Art. 3 : Le chantier sera signalé par des cônes de signalisation et des camions équipés de tri flashes. La vitesse sera limitée à 30 km/h à la hauteur des travaux si les interventions empiètent sur la voie publique.

Art. 4 : La signalisation sera assurée par ENEDIS dont le siège est à THONON LES BAINS (74).

Art. 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de DOUVAINE ;
- ENEDIS – M. HIRTZMANN Patrice
- M.FERRY Alain – Département de la Haute-Savoie
- M. le responsable des services techniques de Chens-sur-Léman
- Le service de la police municipale de CHENS SUR LEMAN.

Le Maire,
Pascale MORIAUD

